

Le titulaire du baccalauréat professionnel, de spécialité « carrossier peintre automobile » est un technicien qui intervient dans tout type d'entreprise de réparation et de peinture des carrosseries des véhicules. Son activité consiste, au sein de l'équipe, à réaliser :

- le diagnostic des déformations d'un véhicule accidenté ;
- le remplacement, la réparation des éléments détériorés ;
- le contrôle, l'analyse des structures et de la géométrie ;
- la préparation, la réalisation de la mise en peinture ;
- la remise en conformité du véhicule ;
- la finalisation de l'intervention.

Le dénominateur commun à l'ensemble des activités décrites ci-après est l'intégration constante de trois impératifs :

- impératif de santé/sécurité/environnement : il s'agit de préserver la santé des personnes, d'assurer leur sécurité tout en préservant les biens et l'environnement ;
- impératif de qualité : il s'agit de contribuer à l'amélioration constante de la satisfaction de la clientèle en intégrant une démarche de progrès dans toutes les activités de carrosserie ;
- impératif de veille technologique : il s'agit de se tenir informé des innovations techniques, des évolutions technologiques et des méthodes de réparation induites.

Débouchés

Les titulaires de ce baccalauréat professionnel deviennent des techniciens qui interviennent dans tout type d'entreprise de réparation des carrosseries de véhicules automobiles (ateliers de réparation des carrosseries indépendantes ou des réseaux des constructeurs automobiles ou intégrés dans les entreprises et les collectivités sans oublier la réparation rapide)

Si la poursuite d'études est possible, la majorité opte pour l'insertion professionnelle. Dans le cadre de leurs parcours professionnels, beaucoup assument des responsabilités en tant que chef d'équipe ou responsable d'une unité de carrosserie réparation et/ou de peinture en carrosserie. Pour certains, la validation des acquis de l'expérience permet d'accéder à des responsabilités de niveau supérieur.

L'activité de ce salarié s'exerce dans un environnement impliquant un respect scrupuleux des règles de prévention des risques professionnels en matière d'ergonomie, d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement.

Métier(s) accessible(s) :

- carrossier(ière)
- contrôleur(se) technique automobile

Accès à la formation

Après la 3^{ème}

Qualités requises :

- minutie et attention
- autonomie
- sens du service
- bonne résistance physique
- ne pas être allergique aux peintures et solvants ni avoir de problèmes aux yeux (à cause des soudures)

Programme

Grille horaire (a)	2 ^{nde}	1 ^{ère}	Tle
Enseignement professionnel	330	266	260
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	30	28	13
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (b)	30	14	13
Réalisation d'un chef d'œuvre	-	56	52
Prévention Santé Environnement	30	28	26
Economie-Gestion ou Economie-Droit (selon spécialité)	30	28	26
Français, Histoire-Géographie et enseignement moral et civique	105	84	78
Mathématiques	45	56	39
Langue vivante A	60	56	52
Sciences physiques et chimiques ou langue vivante B ((selon spécialité)	45	42	39
Arts appliqués et culture artistique	30	28	26
Education physique et sportive	75	70	65
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation (c) (d)	90	84	91
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	4 à 6	6 à 8	8

(a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité

(b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève

(c) Y compris heures dédiées à la consolidation des acquis des élèves

(d) En Tle : insertion professionnelle (recherche, CV, entretiens,) ou poursuite d'études



i Enseignements professionnels

La réparation des carrosseries des véhicules actuels oblige à mettre au programme les savoirs en lien avec l'analyse fonctionnelle et structurelle ; la réparation des carrosseries ; les véhicules ainsi que les fonctions de l'activité de service. L'analyse fonctionnelle et structurelle est complétée par la lecture et la représentation d'un élément et/ou d'un mécanisme ainsi que le comportement des systèmes mécaniques. La réparation des carrosseries s'appuie sur les connaissances des matériaux utilisés ; les techniques d'assemblage et le recouvrement. Pour intervenir sur les véhicules, l'organisation structurelle doit être connue ainsi que les fonctions techniques implantées dans les véhicules ; les systèmes électriques sans oublier les règles de sauvegarde et paramétrage.

Blocs de compétences :**Pôle 1 : Intervention et réparation sur un élément**

- Collecter les informations nécessaires à l'intervention
- Appliquer la méthodologie de réparation
- Remettre en conformité
- Contrôler la qualité de son intervention

Pôle 2 : Préparation et application des peintures

- Réaliser la préparation des fonds et des surfaces
- Appliquer les différents types de peinture
- Contrôler la conformité d'une application

Pôle 3 : Intervention sur les inamovibles et les vitrages

- Remplacer un élément de structure
- Mettre en conformité un vitrage

Pôle 4 : Diagnostic et communication technique

- Analyser une estimation des travaux
- Communiquer à l'interne et à l'externe
- Interpréter des valeurs à la suite d'un contrôle de la structure et des trains roulants

i Stage

La durée de formation en milieu professionnel est de 22 semaines à répartir sur les 3 années de formation.

La formation en milieu professionnel est une phase déterminante menant au diplôme.

L'élève, l'apprenti ou le stagiaire de la formation continue est amené à s'intégrer dans une équipe, à participer aux activités de l'entreprise et à réaliser des tâches sous la responsabilité du tuteur ou du maître d'apprentissage. L'élève, pendant les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), l'apprenti ou le stagiaire de la formation continue :

- conforte et met en œuvre ses compétences en les adaptant au contexte professionnel ;
- développe de nouvelles compétences.

La formation en milieu professionnel a pour objectifs de :

- découvrir une entreprise dans son fonctionnement avec la diversité de ses activités, le personnel et les partenaires ;
- être sensibilisé à la culture d'entreprise ;

- s'insérer dans une équipe professionnelle ;
- analyser des situations professionnelles ;
- mobiliser les savoirs associés dans l'exercice de ses activités ;
- conduire une veille documentaire professionnelle..

i Examen

Épreuves	Coef.
E1 : Epreuve scientifique et technique	
Sous-épreuve E12 : Mathématiques	1.5
Sous-épreuve E13 : Physique-chimie	1.5
E2 : Diagnostic et communication technique	2
E3 : Épreuves professionnelles	
Sous-épreuve E31 : Intervention et réparation sur un élément	4
Sous-épreuve E32 : Préparation et application des peintures	4
Sous-épreuve E33 : Intervention sur les inamovibles et les vitrages	4
Sous-épreuve E34 : Economie gestion	1
Sous-épreuve E35 : Prévention Santé Environnement	1
E4 : Epreuve de langue vivante étrangère	2
E5 : Epreuve de Français, Histoire-Géographie et enseignement moral et civique	
Sous-épreuve E51 : Français	2.5
Sous-épreuve E52 : Histoire-Géographie et enseignement moral et civique	2.5
E6 : Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	1
E7 : Epreuve d'éducation physique et sportive	1
Épreuves facultatives	
EF1 : Langue vivante étrangère	Pts>10
EF2 : Mobilité	Pts>10

Epreuve facultative de mobilité

L'épreuve facultative de mobilité est définie par l'arrêté du 30 août 2019 portant création d'une unité facultative de mobilité et de l'attestation MobilitéPro dans le diplôme du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel et du brevet des métiers d'art (BO no 35 du 26 septembre 2019)

i Poursuite d'études

Les titulaires de Bac Pro qui ont obtenu un avis favorable du conseil de classe seront prioritaires dans les BTS correspondant à leur spécialité (en application du décret n° 2017-515 du 10 avril 2017 sur l'expérimentation Bac Pro/BTS) modifié par le décret no 2021-227 du 26 février 2021 relatif aux modalités particulières d'admission dans une section de techniciens supérieurs pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel.



Le bac pro a pour premier objectif l'insertion professionnelle. Mais avec un très bon dossier une poursuite d'études est envisageable. Par exemple :

- BTS Conception et réalisation de carrosseries
- Classe Préparatoire aux Etudes Supérieures (CPES) Lycée Artaud - Marseille (13). Admission sur dossier. Classe unique en France qui accueillent les bacheliers professionnels industriels.

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

Ou se former en Occitanie

Ariège (09)

Pamiers - Section d'enseignement professionnel du lycée polyvalent Pyrène (Public) **I**

Aude (11)

Lézignan-Corbières - CFAI Henri Martin de l'Aude **A**

Gard (30)

Nîmes - Lycée professionnel Jules Raimu (Public) **I**

Haute-Garonne (31)

Muret - Ecole supérieure des métiers de la Chambre de métiers de Haute-Garonne **A**

Toulouse - lycée polyvalent Joseph Galliéni (Public) **I A**

Hérault (34)

Montpellier - Lycée professionnel Pierre Mendès France (Public) **I**

Lot (46)

Cahors - Section d'enseignement professionnel du lycée polyvalent G. Monnerville (Public) **I A**

Hautes-Pyrénées (65)

Aureilhan - Lycée professionnel Sixte Vignon (Public) **I A**

Pyrénées-Orientales (66)

Perpignan - Lycée Pablo Picasso (Public) **I**

Tarn (81)

Albi - Section d'enseignement professionnel du lycée polyvalent Louis Rascol (Public) **I**

Tarn-et-Garonne (82)

Montauban - Lycée professionnel Antoine Bourdelle (Public) **I**

I formation initiale

A formation en apprentissage



Internat/ Hébergement possible

En savoir plus

Retrouvez sur <https://documentation.onisep.fr/>

Les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ? Handi +)

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).



Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier

Alès
04 49 05 80 81 - ce.0300061d@ac-montpellier.fr

Bagnols sur Cèze
04 49 05 80 85 - ce.0300992r@ac-montpellier.fr

Béziers
04 67 62 45 04 - ce.0340097w@ac-montpellier.fr

Carcassonne
04 34 42 91 90 - ce.0110035d@ac-montpellier.fr

Castelnaudary
04 34 42 91 88 - ce.0110843g@ac-montpellier.fr

Céret
04 68 87 02 07 - ce.0660575s@ac-montpellier.fr

Lunel
04 48 18 55 30 - ce.0341426r@ac-montpellier.fr

Mende
04 30 43 51 95 - ce.0480020l@ac-montpellier.fr

Montpellier Celleneuve
04 48 18 55 60 - ce.0341619a@ac-montpellier.fr

Montpellier Esplanade
04 48 18 55 10 - ce.0341482b@ac-montpellier.fr

Narbonne
04 68 32 61 75 - ce.0110036e@ac-montpellier.fr

Nîmes
04 49 05 80 80 - ce.0301328f@ac-montpellier.fr

Perpignan
04 11 64 23 66 - ce.0660667s@ac-montpellier.fr

Pézenas
04 48 18 55 75 - ce.0341033n@ac-montpellier.fr

Prades
04 11 64 23 55 - ce.0660463v@ac-montpellier.fr

Sète
04 67 67 31 00 - ce.0340098x@ac-montpellier.fr

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse

CIO Albi
Tél. 05 67 76 57 74 - cio.albi@ac-toulouse.fr

CIO Auch
05 62 05 65 20 - cio.auch@ac-toulouse.fr

CIO Cahors
Tél. 05.65.30.19.05 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Castelsarrasin
05 36 25 74 99 - cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr

CIO Castres
Tél. 05 67 76 57 90 - cio.castres@ac-toulouse.fr

CIO Condom
05 67 76 51 82 - cio.condom@ac-toulouse.fr

CIO Decazeville
05 65 43 17 88 - cio.decazeville@ac-toulouse.fr

CIO Figeac
05 67 76 55 66 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Foix
05 67 76 52 94 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Lourdes
05 67 76 56 43 - cio.lourdes@ac-toulouse.fr

CIO Millau
[05 65 60 98 20](tel:0565609820) - cio.millau@ac-toulouse.fr

CIO Montauban
05 63 66 12 66 - cio.montauban@ac-toulouse.fr

CIO Muret
05 67 52 40 72 - cio.muret@ac-toulouse.fr

CIO Pamiers
05 67 76 53 02 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Rodez
05 67 76 54 46 - cio.rodez@ac-toulouse.fr

CIO Saint-Gaudens
05 67 52 41 41 - cio.stgaudens@ac-toulouse.fr

CIO Tarbes
05 67 76 56 33 - cio.tarbes@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Centre
05.67.76.51.84 - cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Mirail
05.67.52.41.63 - cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Nord
05 67 52 41 80 - cio.tlsenord@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Rangueil
05 67 52 41 55 - cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr

